## AR PREFECTURE

063-256300997-20220302-2022\_359-DE

Regu le 10/03/2022

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Département du PUY DE DOME

## SIEA Rive Droite de la dore 63300 DORAT

L'an deux mille vingt-deux, le deux mars, à 19 heures, les membres du comité syndical du SIEA RIVE Droite de la Dore de DORAT, dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Noalhat, sous la présidence de M. Guy PRADELLE, Président.

Membres **Titulaires** En 12 exercice Présents 10 Suppléants En 12 exercice 0 Présents Votants Eau 11 Collectif 11 Autonome 6 Exclus 0

Date de convocation: 22/02/2022

<u>Étaient présents</u>: Messieurs Guy PRADELLE, Patrick SAUZEDDE, José MARQUES, Thomas BARNERIAS, Norbert ARMENGAUD, Marc BONNOT, Gérard RIMBERT, Tony BERNARD, Frédéric CHONIER

Mesdames Mme Yvette DA SILVA

Etaient absents: Mme Sandrine PERI

Procurations: Mme Patricia CHATAING à Mr Tony BERNARD

Secrétaire de séance : Monsieur BONNOT Marc

## Objet : Achat de parcelles situées sur la commune de Dorat lieudit « Chanière »

Le Président rappelle aux délégués que le SIEA dispose d'un puits de pompage sur la commune de Dorat au lieudit « Chanière ». Des parcelles situées autour de ce puits appartenant à un particulier sont en vente. Le Président pense qu'il serait opportun d'acheter ces parcelles, car celles-ci sont situées dans le périmètre de protection immédiat et/ou rapproché de l'ouvrage existant. De plus, leurs emplacements, proche du flux de la Dore permettraient dans l'avenir, de construire un deuxième puits de pompage laissant entrevoir la possibilité de secourir les communes de Puy-Guillaume et Thiers en cas de besoin. Ces parcelles ont une surface totale de 5ha 200 et le

propriétaire a fixé le prix de 2000 € l'hectare, soit 10 400 €.

Le Président propose donc au Comité d'acquérir ces parcelles.

près l'exposé du Président, le comité à l'unanimité des membres présents :

- Autorise le Président à acheter ces parcelles au prix de 2 000 l'hectare.
- Autorise le Président à signer tous documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme, le 02 mars 2022

> Le Président, Guy PRADELLE

> > OITE

DORAT

